

DÉCISION MUNICIPALE

2025- 142

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : **AVENANT 1 AU LOT N°9 PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION DU MARCHÉ N°202513 DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE AILE CONDORCET**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2025-083 en date du 11 juin 2025, attribuant le lot n°9 plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation du marché de travaux n°202513 – réhabilitation de l'hôtel de Ville aile Condorcet à l'entreprise FORCENERGIE.

Considérant la nécessité de procéder à une modification de faible montant ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 novembre 2025 ;

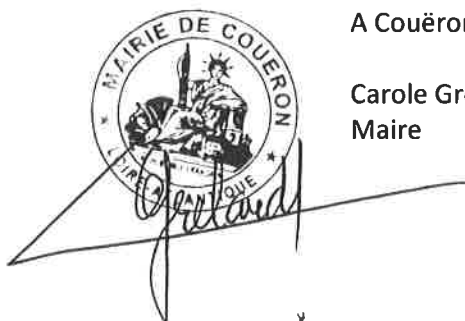
Décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 du lot n°9 plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation du marché de travaux n°202513 – réhabilitation de l'hôtel de Ville aile Condorcet avec l'entreprise FORCENERGIE pour un montant de 12 453,44 € HT, portant le nouveau montant du marché à 109 353,44 € HT.

Article 2 : L'écart introduit sur la totalité du marché est de 12,85%.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



A Couëron, le **19 NOV. 2025**

Carole Grelaud
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
Transmise en Préfecture le :